

## 1. La section sportive Judo et l'option 6° Judo/Jujitsu du collège

### Qu'est-ce que la section sportive judo et l'option sixièmes judo (accompagnement éducatif) du collège ?

Il s'agit d'un cursus offert aux élèves du collège, régi par une convention passée entre le collège, le conseil général, le comité départemental de judo et « l'entente Narbonne sport ». 2 professeurs interviennent auprès de la section sportive : Jean-François DANIEL, professeur d'EPS au collège et spécialiste de l'activité judo et Roland GAUTIER, professeur de judo diplômé d'état.

Les élèves de 6° bénéficient d'un statut particulier : option judo/ujitsu (accompagnement éducatif) dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Ils sont encadrés par un professeur, tandis que l'autre prend en charge les élèves de la section.

### Quelles sont les modalités d'organisation ?

- Aux enseignements obligatoires (volume horaire identique aux autres classes), s'ajoutent deux enseignements par semaine.

- Les entraînements ont lieu au dojo départemental de la maison des services, à 10 minutes à pied du collège le mardi soir et le jeudi soir de 16H à 17H30.

Les entraînements de la section judo et de l'option sixième (accompagnement éducatif) ont lieu au même endroit, dojo départemental, et les élèves sont amenés parfois à vivre des séquences en commun.

- Les élèves de l'option et de la section sportive doivent de préférence être licenciés à l'UNSS et seront invités à participer au championnat par équipes d'établissement pour les benjamins et minimes. - Les élèves non licenciés dans un club de judo se verront proposer une licence à prix préférentiel afin de pouvoir participer à des manifestations fédérales et de valider officiellement leurs passages de grades.

### Quels objectifs pour l'option judo/jujitsu (accompagnement éducatif) et la section sportive judo ?

Il s'agit, dans la continuité de l'enseignement de judo en EPS,

- D'approfondir la pratique du judo afin d'optimiser ses résultats en compétition et d'atteindre un niveau de compétence significatif dans l'activité et le champ d'apprentissage concerné par les programmes EPS collège. (La compétition n'est possible en principe que pour les élèves de la section)
- D'allier la poursuite du meilleur niveau scolaire possible et du meilleur niveau de compétence possible en judo, en termes de connaissances, capacités, attitudes.
- De se reconnaître dans une communauté d'intérêts et de subordonner les apprentissages spécifiques dans l'activité judo à l'intégration du code moral.
- De se reconnaître compétent dans l'activité et de construire une image positive de soi.

## 2. Comment faire partie de la section sportive ?

Tous les élèves peuvent être candidats y compris ceux qui sont débutants en judo et qui ne sont pas adhérents à un club. Pour entrer dans la section sportive judo, il faut :

- participer à la journée de sélection au collège Brassens. (Venir avec ses parents)
- avoir l'accord du conseil de classe qui prendra en compte les résultats aux tests, la motivation de l'élève, et son dossier scolaire.
- Les élèves de l'option 6° seront acceptés d'office en option (accompagnement éducatif) s'ils en font la demande.

En principe, lorsque j'intègre la section sportive judo, je poursuis jusqu'en 3°, mais en cas de difficultés scolaires, ou de comportement, le conseil de classe peut se prononcer pour un arrêt de la section et un recentrage sur les études. Possibilité offerte de poursuivre au lycée Lacroix.

### **3. Comment mieux connaître la section sportive ?**

Au niveau de l'établissement, on peut contacter le chef d'établissement, son adjoint ou un professeur d'EPS pour s'informer sur le fonctionnement de la section sportive judo.

Au niveau fédéral, on peut contacter l'entente Narbonne sport, section judo, ou bien le comité départemental de judo pour prendre des renseignements. Je peux venir avec mes parents sur l'une des deux plages horaires de la section pour voir comment cela se passe à condition d'en faire la demande au préalable.

### **4. La vie de la section sportive en dehors des entraînements.**

Les élèves de la section judo et de l'accompagnement «éducatif sixièmes se verront proposer de participer à d'autres activités dans le cadre de l'UNSS (un raid pleine nature par ex) à condition d'être licenciés à l'association sportive de l'établissement. Les membres de la section et de l'option judo se verront proposer une manifestation en relation avec le judo (Voyage pour assister au championnat de France première division, ou à un tournoi international par exemple).

### **5. L'évaluation.**

Les élèves de la section sportive se verront proposer des passages de grades à raison de un ou deux par an. (Le grade ne pourra être officialisé que pour les élèves licenciés fédéraux) Une appréciation sera intégrée au bulletin du premier et du deuxième trimestre. Une évaluation par compétence sera adjointe au bulletin du troisième trimestre.

**Pour inscrire votre enfant en judo, il vous suffira de cocher la case correspondante sur le formulaire d'inscription en sixième.**

M. Daniel  
Professeur d'EPS en charge de l'option et atelier danse